

Ce document vise à fournir aux membres du personnel enseignant des renseignements généraux sur l'intimidation afin qu'ils puissent se préparer à donner des leçons et à diriger des activités sur ce thème.

#### Contenu

| Qu'est-ce que l'intimidation?   | 2 |
|---|---|
| Quels sont les types d'intimidation?                                    | 2 |
| Quelles sont les tendances et la prévalence de l'intimidation?          | 2 |
| Quelle est la différence entre l'intimidation et la taquinerie?         | 3 |
| Pourquoi l'intimidation est-elle une source de préoccupation?           | 3 |
| Comment prévenir l'intimidation?  | 4 |
| Quel est le rôle de l'école en matière de prévention de l'intimidation? | 6 |
| Quelles sont les politiques actuellement en place dans les écoles?      | 6 |
| Qu'est-ce que la cyberintimidation et quelles sont ses répercussions?   | 7 |
| À quel point la cyberintimidation est-elle courante?                    | 7 |
| Références  | 7 |











#### QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

En Ontario, la Loi sur l'éducation définit l'intimidation comme suit:

«Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet:

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.» (Gouvernement de l'Ontario, Loi de 2018 sur l'éducation)

#### QUELS SONT LES TYPES D'INTIMIDATION?

Il existe quatre types d'intimidation.

- L'intimidation physique: frapper, gifler, faire trébucher, bousculer, pincer, pourchasser, faire des attouchements sexuels non désirés, recourir à la coercition et voler, détruire des biens.
- L'intimidation verbale: injurier, propager des rumeurs, menacer, ridiculiser, insulter, faire des remarques défavorables fondées sur la race, l'ethnicité, la culture, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle, faire des commentaires sexuels non désirés
- L'intimidation sociale et émotionnelle: exclure une personne du groupe, l'éviter ou l'ignorer, en faire un bouc émissaire, l'humilier par des gestes publics ou des graffitis.
- La cyberintimidation: utiliser la technologie (c.-à-d. téléphones cellulaires, ordinateurs, médias sociaux, courriels, etc.) pour répandre des rumeurs ou des commentaires blessants (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2022). La cyberintimidation survient lorsqu'une personne utilise la technologie et/ou les médias en ligne pour intimider ou harceler une autre personne, notamment en utilisant des sites de réseaux sociaux, des sites Web, des courriels, des messages textes ou messages instantanés (gouvernement du Canada, GRC, 2012).

### QUELLES SONT LES TENDANCES ET LA PRÉVALENCE DE L'INTIMIDATION?

Les sondages de 2019 sur le climat scolaire réalisés dans les écoles de la région de Windsor et du comté d'Essex ont révélé une prévalence généralisée d'intimidation verbale, physique et sociale. De même, l'étude COMPASS de 2021-2022 menée dans la région de Windsor et du comté d'Essex a révélé qu'au cours du mois précédent, 20 % des élèves avaient été victimes d'intimidation, et 8 %, d'intimidation sociale (c.-à-d. qu'ils avaient été délibérément exclus d'un groupe). De plus, 15 % des élèves avaient subi des agressions verbales, et 3 %, des agressions physiques. Selon le genre déclaré, les filles ont signalé des taux plus élevés d'intimidation (23 %) que les garçons (16 %); les réponses concernant les autres genres n'ont pas été publiées pour préserver la vie privée des élèves.











Environ un élève sur cinq (21,3 %) a déclaré avoir été victime d'intimidation à l'école selon le Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario (SCDSEO) de 2021 mené par le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH). La forme d'intimidation la plus couramment signalée a été l'intimidation verbale, et les filles ont signalé de l'intimidation dans une plus grande proportion que les garçons.

L'Agence de la santé publique du Canada (2020) a réalisé une étude transnationale auprès des jeunes Canadiens et Canadiennes de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année. Dans le cadre de cette étude, environ une fille sur trois a déclaré avoir été victime d'intimidation et, de façon générale, parmi les élèves de toutes les années d'études, plus de filles que de garçons ont déclaré avoir été victimes d'intimidation. En revanche, un plus grand nombre de garçons ont déclaré avoir fait de l'intimidation comparativement aux filles. De même, les résultats de cette étude correspondent aux tendances observées dans d'autres études, l'intimidation verbale étant signalée plus souvent que l'intimidation physique.

Les élèves qui comprennent ce qu'est une relation saine, comment établir une relation saine et comment élaborer des stratégies pour obtenir du soutien s'ils sont victimes d'intimidation dans leurs relations amoureuses ont tendance à vivre moins d'intimidation (Craig et Pepler, 2014).

#### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'INTIMIDATION ET LA TAQUINERIE?

Il est important de distinguer les deux. La taquinerie peut être favorable ou défavorable.

- La taquinerie favorable se produit dans des relations solides; elle permet d'exprimer de l'affection mutuelle ou une certaine intimité entre les pairs et elle ne cause pas de détresse chez la personne qui en fait l'objet.
- La taquinerie défavorable se produit dans des relations peu solides; elle peut aliéner ou gêner l'élève qui en fait l'objet et elle cause de la détresse.

La taquinerie, particulièrement la taquinerie défavorable, peut être le précurseur d'un comportement agressif. Un comportement agressif ou un conflit peut être intentionnel ou non, et direct ou indirect. Si un comportement agressif est répété et que le rapport de force est inégal, il peut mener à de l'intimidation.

### POURQUOI L'INTIMIDATION EST-ELLE UNE SOURCE DE PRÉOCCUPATION?

L'intimidation a des conséquences sur les personnes qui intimident, les personnes qui sont victimes d'intimidation et les personnes qui en sont témoins. En effet, toutes ces personnes sont à risque de problèmes sociaux et émotionnels à long terme. « L'intimidation n'est plus considérée comme un comportement "normal" chez les enfants, mais bien comme une expérience très douloureuse, dommageable et parfois même menaçante pour la vie. »[traduction] (Bien-être@l'école, 2013)

Il y a également de nombreuses répercussions néfastes liées au fait d'intimider d'autres personnes (Farrington, D.P. et Toffi, M. M., 2011):

Dépression









- Consommation de substances
- Agression et comportement antisocial
- Harcèlement sexuel et agression dans les fréquentations
- Problèmes scolaires et augmentation du taux d'abandon scolaire
- Délinquance et comportement criminel

Outre les répercussions néfastes liées au fait d'être victime d'intimidation (Bowes, L., B. Maughan, H. Ball, S. Shakoor, I. Ouellet-Morin, A. Caspi, A., T.E. Moffitt et L. Arseneault, 2013):

- Dépression, anxiété, troubles de l'humeur
- Consommation de substances
- Faible estime de soi et manque de confiance sociale
- Isolement et solitude
- Mauvaises relations avec les pairs
- Maux d'estomac et de tête
- «Stress toxique» ou légère inflammation systémique durable, qui est associé à la maladie
- Absentéisme scolaire et problèmes d'apprentissage
- Idées suicidaires, tentative de suicide ou suicide

Ces sentiments de dépression et de mauvaise estime de soi peuvent perdurer jusqu'à l'âge adulte (Kaltiala-Heino et coll., 1999; Hawker et Boulton, 2000).

Répercussions néfastes liées au fait d'être témoin d'intimidation:

- Sentiment de tristesse et d'anxiété
- Répercussions sur la capacité à se concentrer et à apprendre
- Répercussions néfastes liées au pouvoir et à l'agression

Dans environ 85 à 88 % des cas d'intimidation recensés sur le terrain de jeu des écoles, des pairs étaient présents et observaient l'intimidation se produire. Pourtant, lorsque les pairs ont eu la confiance et le courage d'intervenir, dans la majorité des cas, les actes d'intimidation ont pris fin en moins de 10 secondes (Craig et Pepler, 2007).

Remarque importante : L'intimidation sous toutes ses formes peut être une expérience traumatisante et peut même être considérée comme illégale (p. ex. harcèlement criminel, pornographie juvénile, menaces et extorsion, voies de fait). Les élèves doivent être informés des risques juridiques associés aux actes posés en ligne, qu'ils pourraient autrement percevoir comme inoffensifs (p.ex. partager ou publier une image inappropriée et sexuellement explicite qu'ils reçoivent par texto ou par courriel).

### COMMENT PRÉVENIR L'INTIMIDATION?

L'intimidation est un problème relationnel. Les élèves qui comprennent ce qu'est une relation saine, comment établir une relation saine et comment élaborer des stratégies pour obtenir du soutien s'ils











sont victimes d'intimidation dans leurs relations amoureuses ont tendance à vivre moins d'intimidation (Craig et Pepler, 2014).

La prévention de l'intimidation favorise l'établissement de relations saines qui se traduisent par des interactions respectueuses entre les gens, que ce soit en personne ou en ligne. L'objectif est de veiller à ce que tous les élèves aient des relations saines, sécuritaires, respectueuses et attentionnées avec toutes les personnes dans leur vie. Les enfants et les jeunes qui sont en mesure d'avoir des relations saines seront moins susceptibles de s'adonner à l'intimidation et seront plus susceptibles de soutenir les enfants et les jeunes victimes d'intimidation. La promotion de relations saines est un moyen essentiel de prévenir l'intimidation et de créer un climat scolaire sécuritaire et accueillant. (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2019)

Les pratiques suivantes sont efficaces et adaptées à l'âge des élèves, et elles devraient faire partie d'une approche globale, comme il est décrit dans l'étude intitulée La prévention de l'intimidation à l'école menée par Sécurité publique Canada en 2018.

- Les interventions auprès des élèves des cycles préparatoire et primaire (de 4 à 9 ans), comme le travail en groupe et en cercle, créent un climat favorable en classe en mettant l'accent sur la communication, l'estime de soi et le développement des relations.
- Les interventions auprès des élèves des cycles moyens et intermédiaires (de 10 à 13 ans) devraient continuer à être axées sur le développement des aptitudes sociales comme la coopération, le respect et l'empathie. Les élèves peuvent participer davantage à l'exécution du programme. À cet âge, les programmes de soutien par les pairs deviennent importants, puisque les enfants se tournent de plus en plus vers leurs pairs pour obtenir soutien et approbation.
- Les initiatives auprès des élèves du secondaire (de 14 à 18 ans) peuvent avoir trait à la politique de l'école sur l'intimidation, aux conséquences des actes d'intimidation et à la marche à suivre pour les signaler. L'intimidation à ce stade comprend de nouveaux comportements agressifs violence dans les fréquentations amoureuses, harcèlement sexuel et homophobie. Des séances de sensibilisation aux conséquences de l'exclusion sociale, du harcèlement sexuel et de l'homophobie peuvent contribuer à réduire le nombre d'incidents. Les interventions visant l'école dans son ensemble qui font participer les jeunes et qui utilisent la résolution de problèmes en profondeur sont plus efficaces pour ce groupe d'âge. Les services d'aide entre pairs tels que les lignes d'écoute téléphonique et le tutorat sont des exemples de modes de résolution de problèmes qui fonctionnent.

Il convient de noter que les politiques de tolérance zéro, y compris l'expulsion de l'école, ont une efficacité limitée et peuvent en fait accroître ou exacerber le problème par opposition aux interventions visant l'école dans son ensemble.











### QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉCOLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION?

Selon la Note Politique/Programmes nº 144, les communautés scolaires sont bien placées pour intervenir face à l'intimidation sous toutes ses formes, sensibiliser les élèves à la prévention en matière d'intimidation, promouvoir des relations saines, remarquer des changements troublants dans le comportement, traiter les cas d'intimidation et établir un lien de confiance avec les élèves. (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2021)

Les stratégies de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, les notes Politique/Programmes présentées ci-dessous et les stratégies qui favorisent la santé mentale, le bien-être et l'équité ainsi que la sensibilisation des parents se recoupent.

De plus, conformément à la note Politique/Programmes n° 144, tous les conseils scolaires doivent établir un plan exhaustif et réalisable, puis exiger que toutes les écoles le mettent en œuvre.

Les conseils scolaires doivent veiller à ce que les écoles disposent d'une équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles qui a pour mandat de favoriser un climat scolaire sécuritaire, inclusif et accueillant. L'équipe doit inclure la direction de l'école, au moins un parent, un enseignant ou une enseignante, un membre du personnel non enseignant ou un partenaire communautaire. Elle devrait également compter un élève.

### QUELLES SONT LES POLITIQUES ACTUELLEMENT EN PLACE DANS LES ÉCOLES?

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a publié des notes Politique/Programmes liées à l'intimidation :

- Note Politique/Programmes no 119: Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario
  - Les conseils scolaires doivent créer un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire et favoriser un climat scolaire positif en mettant en œuvre des solutions et des interventions fondées sur des données probantes. Les conseils scolaires doivent faire respecter les normes en matière de comportement et de sécurité.
- Note Politique/Programmes no 128: Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires
- Note Politique/Programmes no 120: Signalement des incidents violents au ministère de l'Éducation
- Note Politique/Programmes no 144: Prévention de l'intimidation et intervention
  - Les conseils scolaires doivent offrir aux élèves l'occasion d'apprendre et d'évoluer dans un climat scolaire sécuritaire, inclusif et accueillant. Il existe un climat scolaire favorable lorsque tous les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, inclus et acceptés et qu'ils encouragent activement des interactions et des comportements positifs. Les conseils scolaires doivent mettre en œuvre des programmes, des interventions et d'autres mesures de soutien au sein des écoles à l'intention des élèves qui ont été victimes d'intimidation, qui











ont été témoins d'intimidation ou qui ont fait de l'intimidation. Le personnel enseignant doit suivre une formation annuelle pour recevoir l'aide, les ressources et les stratégies supplémentaires qui lui serviront à lutter contre l'intimidation.

Note Politique/Programmes no 145: Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves

### QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION ET QUELLES SONT SES **RÉPERCUSSIONS?**

Avec l'essor des médias sociaux, il est plus facile que jamais de faire de la cyberintimidation ou d'en être victime. Les sources en ligne sont toujours accessibles, et les gens du monde entier peuvent avoir accès au contenu partagé en ligne à tout moment.

La cyberintimidation peut comprendre les éléments suivants:

- Envoyer des messages méchants ou menaçants;
- Publier ou partager des photos embarrassantes ou inappropriées de quelqu'un;
- Créer un site Web pour se moquer des autres;
- Amener une personne à révéler des renseignements personnels et les publier ou les communiquer à d'autres personnes qui n'étaient pas censées en avoir connaissance;
- Prétendre être quelqu'un d'autre en ligne.

Contrairement à d'autres formes d'intimidation, le harcèlement, l'humiliation, l'intimidation et les menaces à l'égard d'autrui par le biais de la cyberintimidation peuvent se produire 24 heures sur 24, même après le retour d'un élève chez lui. Il n'y a pas de zone sécuritaire ou de moyen de s'échapper.

Il est important pour les jeunes de comprendre que les choses qui sont publiées ou partagées en ligne sont là pour de bon et peuvent suivre une personne pendant de nombreuses années.

#### À QUEL POINT LA CYBERINTIMIDATION EST-ELLE COURANTE?

La cyberintimidation est un problème très répandu, surtout chez les jeunes. Dans un sondage canadien, on a constaté que 23 % des élèves canadiens de la 4e à la 11e année avaient dit ou fait quelque chose de méchant ou de cruel à quelqu'un en ligne, tandis que 37 % ont indiqué que quelqu'un leur avait dit ou a fait des choses méchantes ou cruelles en ligne qui les avaient fait se sentir mal (Steeves, 2014). Pour la grande majorité des élèves qui étaient victimes de cyberintimidation, cela se produisait depuis plus d'un an.

Une étude transnationale sur les jeunes Canadiens de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année réalisée par l'Agence de la santé publique du Canada (2020) a révélé que la prévalence de la cyberintimidation est plus élevée que celle de l'intimidation physique et que le taux de signalement des cas de cyberintimidation est plus élevé chez les filles que chez les garçons.











Dans le SCDSEO de 2021, environ un tiers (29,90 %) des élèves de la 7e à la 12e année ont déclaré avoir été victimes de cyberintimidation au moins une fois au cours de l'année précédente, et environ un élève sur sept (13,8 %) a déclaré avoir fait de la cyberintimidation au moins une fois au cours de l'année précédente. Le taux de cyberintimidation est passé de 22,1 % en 2019 à 29,9 % en 2021. De même, dans l'étude COMPASS de 2021-2022 menée dans la région de Windsor et du comté d'Essex, 6 % des élèves ont déclaré avoir été victimes de cyberattaques au cours du mois précédent.

#### **RÉFÉRENCES**

- Agence de la santé publique du Canada, La santé des jeunes Canadiens : Conclusions de l'enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire, 23 juin 2020 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/science-recherche-etdonnees/jeunes-conclusions-enquete-comportements-sante-jeunes-age-scolaire.html.
- Bien-être@l'école, Comprendre l'intimidation, 2013 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet : https://www.bienetrealecole.ca/modules-de-formation/prevention-de-lintimidation/comprendrelintimidation.
- Bowes, L., B. Maughan, H. Ball, S. Shakoor, I. Ouellet-Morin, A. Caspi, A., T.E. Moffitt et L. Arseneault, Chronic bullying victimization across school transitions: The role of genetic and environmental influences, Development and Psychopathology, 2013, vol. 25, p. 333-346.
- Centre de toxicomanie et de santé mentale, The Ontario Student Drug Use and Health Survey (OSDUHS) (Sondage sur la consommation de drogues et la santé des élèves de l'Ontario [SCDSEO]), 2022 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: <a href="https://www.camh.ca/en/science-and-research/institutes-and-re centres/institute-for-mental-health-policy-research/ontario-student-drug-use-and-health-survey---osduhs (en anglais seulement).
- Farrington, D.P. et M. M. Toffi, Bullying as a predictor of offending, violence, and later life outcomes, Criminal Behaviour and Mental Health, 2011, vol. (21)2, p. 90-98. Voir aussi: Fergusson, D. M., J. M. Boden et L. J. Horwood, Bullying in childhood, externalizing behaviors, and adult offending: Evidence from a 30-year study, Journal of school violence, 2014, vol. 13(1), p. 146-164.
- Gouvernement du Canada, GRC, La cyberintimidation les types, les conséquences et les mécanismes de soutien, 20 novembre 2012 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet : https://www.rcmp-grc.gc.ca/cycpcpcj/bull-inti/pres/cyberbull-cyberintimidoh1-4-6-fra.htm.
- Gouvernement de l'Ontario, Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2., 19 novembre 2018 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e02.
- Kaltiala-Heino, R., M. Rimpela, M. Marttunen, A. Rimpela et P. Rantanen, « Bullying, depression, and suicidal ideation in Finnish adolescent: School survey », British Medical Journal. Sur Internet: http://bmj.com/cgi/reprint/319/7206/348.pdf (en anglais seulement).











- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Le curriculum de l'Ontario, de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année Éducation physique et santé, 2019 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet : https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/elementaire-education-physique-sante.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Note Politique/Programmes nº 144, 25 novembre 2021 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-enmatiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-144.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario, L'intimidation: Essayons d'y mettre un terme, 13 novembre 2019, (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: https://www.ontario.ca/fr/page/lintimidation-essayons-dy-mettre-unterme.
- Pepler, D. et Wendy Craig, Binoculars on bullying: a new solution to protect and connect children, l'Université York, the Hospital for Sick Children, la Dre Wendy Craig et l'Université Queen's, 2007, Sur Internet: http://www.voicesforchildren.ca/report-Feb2007-1.htm (en anglais seulement).
- Pepler, D. et Wendy Craig, Understanding Bullying: From Research to Practice, Canadian Psychology, 2014, vol. 48(2), p. 86-93.
- Sécurité publique Canada, La prévention de l'intimidation à l'école, 31 janvier 2018 (consulté le 27 octobre 2022). Sur Internet: https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/bllng-prvntn-schls/index-fr.aspx#a02.
- Steeves, V., Young Canadians in a Wired World, Phase III: Cyberbullying: Dealing with online meanness, cruelty, and threats, 2014, MediaSmarts.







